

## **L'investissement des contribuables québécois dans le projet Énergie Saguenay**

Je crois que l'on peut assumer que lorsque GNL Québec a décidé de développer le projet Énergie Saguenay, c'était dans le but, comme toute entreprise privée, de générer des revenus afin de croître. Mais qu'en est-il d'une potentielle injection de fonds public dans un tel projet? Tout d'abord, Énergie Saguenay puisera sa matière première d'une source d'énergie non renouvelable, le gaz naturel géologique. Il s'agit tout simplement de prendre une ressource naturelle et de la transformer pour une utilisation ultérieure. En ce sens, Pierre Dansereau, dans la *La Terre des Hommes et le paysage intérieur*

définit la notion d'investissement dans un spectre d'analyse écologique comme une «mise en réserve de matériaux ou à la construction d'artefacts qui ont un usage à long terme pour le maintien d'une certaine condition ou pour le cyclage d'une ou plusieurs ressources». Une telle définition se rattache ici aux animaux et aux végétaux. Néanmoins, il est frappant de constater à quel point elle caractérise aussi plusieurs agissements humains. Qu'il s'agisse d'éducation ou d'épargnes, un individu canalise son énergie, toute sa vie, afin d'en tirer des bénéfices à long terme. Ce concept peut ensuite être transposé d'un point de vue sociétal afin de décrire les objectifs de GNL Québec.

En effet, l'utilisation de fonds publics dans le projet Énergie Saguenay en tant qu'investissement contribuerait, selon le gouvernement Legault, à atteindre nos objectifs énergétiques fixés par la Politique énergétique 2030, tout en développant l'économie des régions. (A. Shields, 2020) Or, s'il est fort probable que cet investissement créera des emplois et diversifiera l'économie saguenéenne, l'impact d'un tel projet sur les émissions québécoises de GES est actuellement très discuté. En effet, un avis d'expert du ministère de la Santé et des Services sociaux a rapporté au Devoir que le projet génèrerait une telle quantité de Gaz à effet de serre, qu'il équivaldrait à annuler toutes les réductions d'émissions de GES obtenues entre 1990 et 2016 au Québec. (A. Shields, 2020) En somme, un article du journal «Atmosphere» souligne que pour que la province ait une empreinte carbone globale de zéro d'ici 2050, toute nouvelle usine de GNL devrait être carboneutre dès le départ. (Faubert, P. Bouchar, S. Morin Chassé, R. Côté, H. Dessureault, P-L. Villeneuve, C. 2020). Dès lors, il est fort improbable que cela se produise dans ce contexte précis.

Si la fin justifie les moyens, je crois qu'il est impératif de prendre en compte toutes les conséquences potentielles de ce projet, mais surtout de réellement considérer l'opinion des contribuables sur leur volonté d'investir leurs impôts dans un projet aux incidences encore trop incertaines.

**Bibliographie :**

Shields, Alexandre. (2020, 23 septembre) Le gouvernement Legault plaide en faveur de GNL Québec. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/586500/le-gouvernement-legault-plaide-en-faveur-de-gnl-quebec>

Shields, Alexandre. (2020, 19 novembre) Les effets de l'usine de GNL Québec difficiles à prévoir. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/567277/gnl-quebec-des-impacts-climatiques-difficiles-a-prevoir>

Faubert, P. Bouchar, S. Morin Chassé, R. Côté, H. Dessureault, P-L. Villeneuve, C. (2020, 31 juillet). Achieving Carbon Neutrality for A Future Large Greenhouse Gas Emitter in Quebec, Canada: A Case Study. *Atmosphere*. Récupéré de <https://www.mdpi.com/2073-4433/11/8/810/htm>

## **L'acceptabilité sociale du projet Énergie Saguenay**

Octobre 2017 : la pétrolière albertaine TransCanada annonce qu'elle se retire du projet d'oléoduc Énergie-Est. La cause principale de l'abandon du projet est liée à la décision de l'Office national de l'Énergie (ONE) de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'évaluation environnementale de l'oléoduc et ce, pendant toute la durée de vie du projet (Radio-Canada, 2017). En revanche, il faut se rappeler la réaction des Québécois face à ce potentiel Oléoduc : 57 % d'entre eux étaient favorables à la suspension du projet tel que proposé, selon un sondage (SOM, 2015). Cet exemple a démontré comment l'opinion publique a pu contribuer à faire avorter Énergie Saguenay.

Tout d'abord, un sondage payé par l'entreprise GNL Québec a été réalisé dans la semaine du 7 septembre 2020. La Coalition Fjord dénonce ce sondage, complètement biaisé par l'entreprise : « Une brève description produite par GNL/Gazoduc a été lue aux répondants juste avant de demander leur position par rapport au projet. Il apparaît que 70 % des gens contactés sont peu ou pas informés du projet, de même que l'aspect environnemental est important pour 56 % d'entre eux. » (Coalition Fjord, 2020).

Or, de ces enjeux environnementaux, découlent les potentielles problématiques liées aux bélugas du St-Laurent. Lors de la troisième séance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le 25 septembre 2020, le promoteur d'Énergie Saguenay a avoué la présence (fort probable) d'un super méthanier par jour, pendant 25 ans dans la rivière Saguenay. (GNL Québec, 2020). De ce fait, le Secrétariat canadien de consultation scientifique rapporte que le trafic maritime et le bruit chronique qu'il génère [...] est considéré comme une forme de dégradation de l'habitat des bélugas. Ceux-ci sont déjà en voie de disparition depuis 1979 et, dans l'éventualité où le projet ira de l'avant, les bateaux pourraient avoir de graves impacts sur la communication entre les congénères, leur capacité à s'alimenter ainsi qu'à détecter les dangers (MPO, 2018).

Certes le sondage n'est absolument pas objectif, mais il démontre malgré tout qu'une majorité est sensible aux impacts environnementaux liés au projet. De plus, une pétition en ligne visant à faire avorter le projet a déjà recueilli près de 85 000 signatures (Eau secours,

Christophe Rouleau-Desrochers

2020). Parallèlement, la première version du rapport Meadows en 1972 mentionnait que : « L'homme vient seulement de prendre conscience des conséquences de ses activités sur son environnement » (Meadows, 1972). Cette citation démontre que la conscience environnementale des humains ne date pas d'hier. Par conséquent, il serait très maladroit, en 2020, d'exclure l'opinion publique dans le processus décisionnel d'Énergie Saguenay. Les citoyens auront l'occasion de se faire entendre au cours des prochaines séances du BABE, tenues en visioconférence. Il ne faudra surtout pas sous-estimer leur voix, car comme le rappelait l'anthropologue Margaret Mead : « Ne doutez jamais du fait qu'un petit nombre de gens réfléchis et engagés peuvent changer le monde. En vérité, c'est la seule chose que l'on n'a jamais fait » (Margaret Mead, date inconnue).

**Bibliographie :**

Radio-Canada, 2017, «TransCanada abandonne le projet d'oléoduc Énergie Est», Radio-Canada, 5 octobre 2017, En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1059783/transcanada-oleoduc-energie-est-abandonne>  
Consulté le 3 octobre 2020.

Corbeil, Michel, 2015, «57 % des Québécois contre Énergie Est, selon un sondage», Le Soleil, 25 novembre 2015, En ligne : <https://www.lesoleil.com/affaires/57-des-quebecois-contreenergie-est-selon-un-sondage-d69a4ef39744639731b62387c6dc9749>  
Consulté le 3 octobre 2020.

Coalition Fjord, 2020, «Sondage sur GNL/Gazoduc», Coalition Fjord, 16 septembre 2020, En ligne : <https://coalitionfjord.com/2020/09/16/sondage-sur-gnl-gazoduc/>  
Consulté le 3 octobre 2020.

Propos du Porte parole de GNL Québec, lors de la scéance du BAPE le 24 septembre 2020 rapporté par Coalition Fjord en ligne : <https://coalitionfjord.com/2020/09/24/revelations-inquietantes/>

MPO, 2018. « Effets potentiels des projets de construction de terminaux maritimes dans le fjord du Saguenay sur le béluga du Saint-Laurent et son habitat», Secr. can. de consult. sci. du MPO, 2018/025, En ligne : <https://www.ledevoir.com/documents/pdf/2019-01-11-belugas.pdf>  
Consulté le 3 octobre 2020.

Eau Secours, 2020, «NON au gaz fossile de GNL Québec», Eau Secours, 2018, En ligne : <https://www.non-gnl-quebec.com/eau-secours/>  
Consulté le 3 octobre 2020.

Donella Meadows, Dennis Meadows, Jørgen Randers et William W. Behrens, 2018, « Halte à la croissance», Boston, Universe Books, p.184

Citation attribuée à Margareth Mead, 1989, Biographie de Margaret Mead.  
En ligne : <https://dicocitations.lemonde.fr/citations/citation-58456.php#:~:text=%2D%20Margaret%20Mead,-citation%201&text=citation%201-,Ne%20doutez%20jamais%20du%20fait%20qu'un%20petit%20nombre%20de,on%20n'a%20jamais%20fait.&text=Cette%20phrase%20de%20Margaret%20Mead%20contient%2032%20mots.>

## **Modélisation de l'impact d'Énergie Saguenay sur les bélugas**

«[...]Ça prend des gens qui ont des têtes plus fin que l'marsouin aujourd'hui quand ça fait 30 ans qui ont pas tendu une pêche.» (M.Brault, P. Perrault, 1963) Tels étaient les mots d'un pêcheur de 77 ans ayant pêché le béluga à l'époque où sa population était abondante. Le film de Michel Brault et Pierre Perreault démontre l'immensité de l'icône qu'est le béluga pour l'histoire et la culture québécoise et de ce fait, l'importance de le protéger. A-t-on la mémoire courte au point d'oublier que la chasse commerciale de nos ancêtres a mené l'espèce près de l'extinction ?

Vraisemblablement, je crois que oui. En 2020, nous sommes parfaitement au fait de l'impact que des superméthaniers pourraient avoir sur les bélugas. En 2002, la mise à jour du rapport Meadows note l'évolution de la pensée humaine sur leur impact environnemental : «Lorsque nous avons publié nos résultats pour la première fois, en 1972, la majorité des individus considéraient que la perturbation par l'humain des processus naturels à l'échelle planétaire était inconcevable». (Donella H. Meadows & al., 2013) Nous ne sommes plus en 1972 et désormais conscients de l'impact des activités humaines sur les milieux naturels et, plus spécifiquement au Québec, des conséquences engendrées par le trafic maritime dans l'habitat naturel du béluga. Effectivement, un modèle tiré de *l'Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Béluga *Delphinapterus leucas* Population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada* démontre que sa population n'a jamais réellement été en mesure de se rétablir depuis l'interdiction de la chasse commerciale en 1979. De plus, le nombre des bélugas est en légère baisse depuis les années 2000, décroissance potentiellement liée au trafic maritime. (K. Gavrilchuk, V. Lesage, 2014)

Dès lors, il est pertinent de s'intéresser aux conséquences que l'usine d'Énergie Saguenay pourrait avoir sur ces cétacés dans les années à venir. La figure 1 présente un schéma de boucles de rétroaction suggérant d'un éventuel portrait sans prétention de l'habitat des bélugas.

*Voir figure 1.* La légende présentée dans la figure décrit plus précisément ma démarche.

Je vais préciser, dans les lignes suivantes, mon raisonnement quant à la projection de l'effet que pourrait avoir Énergie Saguenay sur les bélugas. Selon Véronique Lesage, chercheuse chez *Pêches et Océans Canada*, l'augmentation du trafic maritime lié aux activités de l'usine est estimée à 10 % par année (M. Gauthier, 2020). De plus, l'article *Collisions et cooccurrences entre navires marchands et baleines dans l'estuaire du Saint-Laurent* mentionne, « 9 % des morts de bélugas sont causées par les collisions avec les bateaux » (Chion C, Parrott L, Landry, J-A, 2012). Logiquement, on peut projeter que s'il y a plus de bateaux, il y aura plus de collisions donc plus de morts.

En somme, le schéma que je propose permet, grâce à une boucle de rétroaction positive liée aux dérangements humains, d'illustrer l'addition substantielle que les superméthaniers visant à transporter le GNL d'Énergie Saguenay auront sur la population de bélugas. Je crois que cette illustration représente bien l'impact - peut-être fatal - de ce projet sur une espèce déjà menacée depuis longtemps. Certes, cela n'est qu'une projection personnelle et

Christophe Rouleau-Desrochers

peut être erronée. Néanmoins, il est primordial de réfléchir concrètement au sort réservé aux bélugas dans les années à venir si nous décidons, en tant que société, à aller de l'avant avec ce projet.

### **Bibliographie :**

Michel Brault, Pierre Perrault, 1963, «*Pour la suite du monde*» [DVD], Office national du film (ONF), 105 minutes. Propos rapportés d'un pêcheur dans le film *Pour la suite du monde* de style cinéma direct.

Donella H. Meadows & al., 2013. « Chapitre 4. World 3 : la dynamique de la croissance dans un monde fini », dans *Les limites à la croissance*, Paris, Fayard, p. 251.

Katy Gavrilchuk, Véronique Lesage, 2014, «Menaces et facteurs limitatifs», dans «Rapport de situation du COSEPAC sur le Béluga *Delphinapterus leucas* Population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada», COSEPAC, p.39, En ligne :

[https://wildlife-species.canada.ca/species-risk-registry/virtual\\_sara/files/cosewic/sr\\_Beluga%20Whale\\_2014\\_f.pdf](https://wildlife-species.canada.ca/species-risk-registry/virtual_sara/files/cosewic/sr_Beluga%20Whale_2014_f.pdf)

Consulté le 17 octobre 2020.

Myriam Gauthier, 2020, «GNL Québec: une hausse de 10% du trafic maritime préoccupe Pêches et Océans Canada», *Le Quotidien*, 25 septembre 2020, En ligne :

<https://www.lequotidien.com/affaires/bape-de-gnl-quebec-le-traffic-maritime-et-le-financement-retiennent-lattention-1d13c044fc7f00de3e264b158acc7f5f/gnl-quebec-une-hausse-de-10-du-traffic-maritime-preoccupe-peches-et-oceans-canada-f76f6ebca8f1104cc5c505530c10e87a>

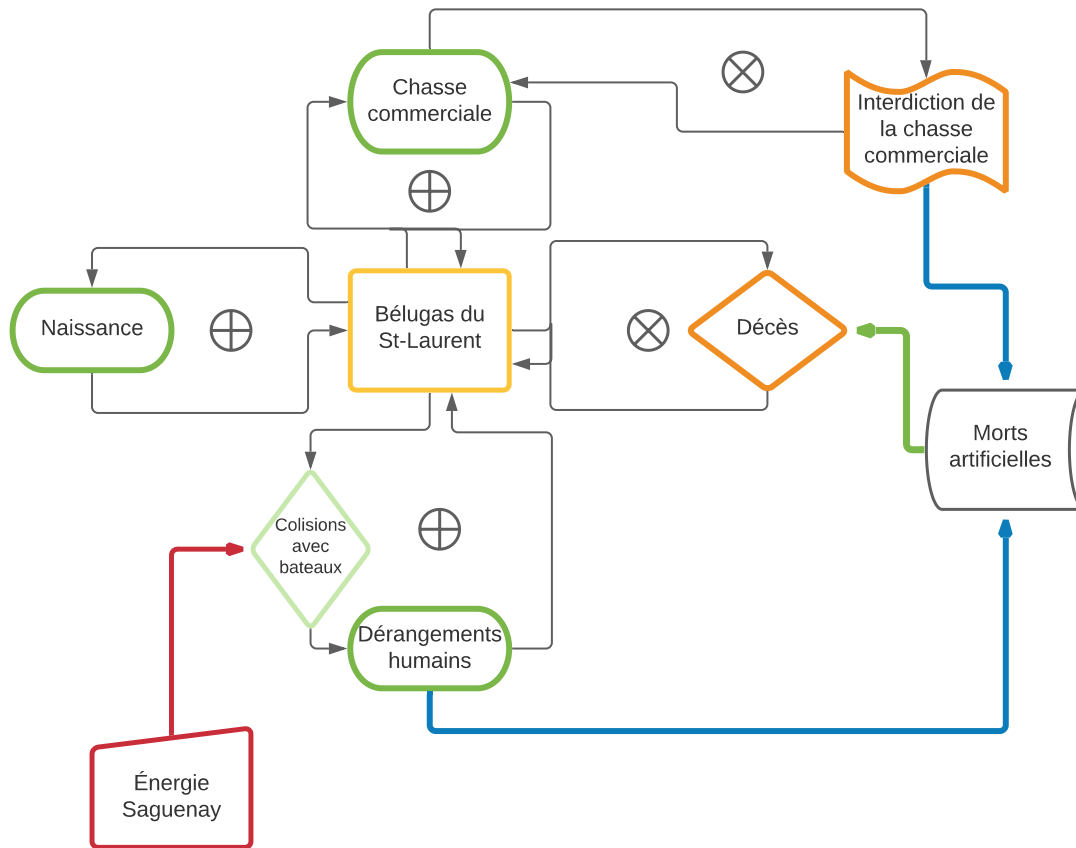
Consulté le 17 octobre 2020.

Chion C, Parrott L, Landry, J-A, 2012, «Collisions et cooccurrences entre navires marchands et baleines dans l'estuaire du Saint-Laurent – Évaluation de scénarios de mitigation et recommandations», Université de Montréal et École de technologie supérieure : Montréal, p. 3, En ligne :

[http://complexity.ok.ubc.ca/files/2013/05/%C3%89valuation-dimpact-des-sc%C3%A9narios-de-mitigation-des-risques-de-collision\\_Chion-et-al\\_2012-VERSION-FINALE.pdf](http://complexity.ok.ubc.ca/files/2013/05/%C3%89valuation-dimpact-des-sc%C3%A9narios-de-mitigation-des-risques-de-collision_Chion-et-al_2012-VERSION-FINALE.pdf)

Consulté le 17 octobre 2020.

**Annexe**



**Figure 1 : Boucles de rétroaction et leur influence sur la population des bélugas du Saint-Laurent.** Le rectangle jaune illustre l'élément central de schéma, soit la population de bélugas du Saint-Laurent. Les formes ovales vertes représentent les boucles de rétroaction positive qui illustrent l'accroissement des divergences de la population des bélugas du Saint-Laurent. Le losange orange (décès) est la boucle de rétroaction négative qui vise à balancer le nombre de naissances. J'ai ajouté une boucle de rétroaction négative (interdiction de la chasse commerciale) qui est également une vanne visant à limiter le nombre de morts artificielles. Elle est représentée ainsi puisqu'elle a permis d'atteindre le but de limiter la chasse commerciale.

La forme cylindrique grise (morts des morts artificielles) est liée aux activités humaines de toutes sortes qui ajoutent au nombre de décès naturels.

La boucle positive (dérangements humains) a une vanne (collisions avec bateaux) qui illustre une fluctuation variable pouvant accroître l'impact des dérangements humains sur les bélugas.

La flèche rouge est ma projection de ce qu'Énergie Saguenay engendrera comme répercussion dans la boucle, c'est-à-dire plus de collisions avec les bateaux et ultimement une accentuation des dérangements humains qui causent plus de morts artificielles.